

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DU 21 OCTOBRE 2019

En exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	3
Votants	27

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un octobre à dix-neuf heures et quatre minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu habituel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MERCIER, Maire.

Etaient présents : Messieurs MERCIER, RUSSEAU, MAUDUIT, HACHET, LEROY, LE BRIS, RENARD, Mesdames DELAFOSSE LOPEZ, GESLIN, adjoints. Messieurs LANOES, DENYS, SEBILO, TERNULLO, SAINT CERNIN, TOUCHARD, SAGIR, BENOIT.

Mesdames POIRIER, JEAN, MARIE, RIOULT, LEPRINCE, FOULON.

Absents excusés : M. MICHALECZEK donne pouvoir à MME GESLIN, MME GOASDOUE donne pouvoir à M. RUSSEAU, DEFONTENAY donne pouvoir à M.MERCIER, MME DELANNOY, M.GUERIN, M.PIRONNEAU, MME VAVASSEUR, M. NAVEAU, M.BALIDAS.

Secrétaire de séance : Nathalie FOULON

Convocations en date du 16 octobre 2019 adressées au domicile de chaque conseiller municipal.

Date d'affichage : 25 octobre 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 12 septembre 2019
2. DM N°2
3. Tarifs concessions cimetières
4. Indemnité de Conseil
5. Tarif études surveillées
6. Subvention transport classes transplantées
7. Subvention pour financer des livres à l'école Charles Perrault
8. Subvention sortie scolaire de l'école Chat Perché
9. Modification objet de la régie de recette
10. Tarif loyers
11. Tarif repas du 11 novembre
12. Subvention Association club de l'espérance pour Repas du 11 novembre
13. Tableau des effectifs
14. Rapport annuel 2018 D.S.P eau et assainissement
15. Numérotation de voirie
16. Validation du nouveau tableau de classement de voirie
17. Questions diverses

Monsieur Mercier propose de rajouter à l'ordre du jour le projet de nouvelle gendarmerie. Le Conseil accepte à l'unanimité de le rajouter.

1) Approbation du Procès-verbal du 12 septembre

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 septembre.

2) DB 2019-050 DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2019 adopté le 9 avril 2019,

Vu la décision modificative n°1 du 12 septembre 2019,

Il est proposé d'intégrer l'achat d'un columbarium (6 984€) et de réviser l'enveloppe allouée à la rénovation de la Maison Pour Tous (28 179.92€) et celle pour les espaces verts (266.46€).

Le Conseil a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision la décision N°2 de la manière suivante:

Section	Chapitre	Opération	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011		61522	-28 610.38	
Fonctionnement	023			+28 610.38	
Investissement		10022	2315	+35 163.92	
Investissement		10024	2315	+266.46	
Investissement		10008	2313	-6 820	
Investissement	021				+28 610.38

- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

3) DB 2019-051 TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

Il est proposé de revoir les tarifs des concessions concernant le columbarium et le jardin des souvenirs conformément au coût de revient :

Columbarium : coût 5 896€ pour 6 emplacements	
30 ans	589.59€
50 ans	982.66€
Jardin du souvenir : coût 1088€ pour 12 plaques	

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** la taxe d'enfouissement,
- **VALIDE** les tarifs comme ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2020,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

4) DB 2019-052 INDEMNITE DE CONSEIL

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, du décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux.

Il est proposé de verser une indemnité de conseil au comptable du trésor public.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ALLOUE** une indemnité de conseil au comptable du trésor public au taux de 100 % du montant maximum, tel que présenté dans l'état établi par le dit comptable,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document utile lié à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 6225 du présent exercice.

5) DB 2019-053 TARIFS ETUDES SURVEILLEES

La ville propose actuellement aux familles des enfants scolarisés sur Saint Paterne-Le Chevain des études surveillées. Le tarif s'élève à 2.50€/h soit 52.50€/trimestre par enfant.

Les études surveillées se déroulent le lundi et jeudi de 17h à 18h avec un temps de récréation et un goûter fournis par la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSERVE** les tarifs à partir le 1^{er} janvier 2020,
- **CONFIRME** que le service est maintenu s'il y a au moins 9 élèves,
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

6) DB 2019-054 SUBVENTION TRANSPORT CLASSES TRANSPLANTEES

Monsieur le Maire fait à la part à l'assemblée de la demande formulée par la directrice de l'école Charles Perrault sollicitant la commune d'une aide de 1920€ pour financer le transport des classes transplantées à Plouha;

Le reste à charge pour les familles est de 250€. L'école prévoit toutefois la participation des associations pour réduire ce reste à charge.

Vu le montage financier prévisionnel,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **OCTROYE** une subvention à la coopérative scolaire de l'école Charles Perrault pour financer leur projet de classes transplantées à Plouha,
- **FIXE** le montant de cette subvention à 1920 €,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits qui seront inscrits à la ligne budgétaire 657361 du budget primitif 2019,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

7) DB 2019-055 SUBVENTION PLAN BIBLIOTHEQUE ECOLE CHARLES PERRAULT

Dans le cadre d'un financement pluriannuel, le ministère de l'éducation souhaite encourager et redynamiser les espaces de lecture dans les écoles.

Le projet éducatif de l'école Charles PERRAULT a été retenu pour un financement d'environ 1 900€ par l'éducation nationale. Pour bénéficier de cette subvention, le projet doit bénéficier d'un soutien préalable de notre commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une participation de 200€ pour le plan bibliothèque.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

8) DB 2019-056 SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE DE L'ECOLE CHAT PERCHE

L'équipe enseignante de l'école du Chat Perché a proposé un voyage pédagogique le 2 juillet dernier à la ferme de Sainte Yvière. La collectivité a pris en charge le transport (221€) selon la délibération 2019-025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une participation de 424€ pour l'entrée à la ferme versée à la coopérative scolaire,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits qui seront inscrits à la ligne budgétaire 60225,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

9) DB 2019-057 MODIFICATION REGIE DE RECETTES

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2017 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations 2017-009 et 2017-010 constituant 2 régies de recettes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les articles de la délibération 2017-009 à partir du 1^{er} janvier 2020 de la manière suivante :

Article 1 : la régie encaisse les produits suivants :

- produits des photocopies
- droits de place
- repas des Aïnés
- repas du 11 novembre

Article 2 : le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 de la délibération du 2017-009 et sous 4 mois.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

10) DB 2019-058 TARIF LOYER APPARTEMENT LE CHEVAIN

Un logement communal T3 situé au-dessus de la Mairie du Chevain est disponible à la location. Une personne est intéressée pour le louer. Il est proposé d'augmenter le loyer suite à l'aménagement d'une cuisine et l'installation d'un meuble de salle de bain. Auparavant, le loyer était de 341.27€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **FIXER** le loyer à 400€/mois qui sera révisé automatiquement chaque année à date anniversaire du bail en fonction de l'indice de revalorisation locative du trimestre précédent la date anniversaire.
- **PRECISER** qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer devra être versé au moment de la signature du bail indépendamment du loyer. Il sera restitué en fin de jouissance, dans le mois suivant son départ, sous réserve qu'il n'y ait pas eu de dégradation.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

11) DB 2019-059 TARIF REPAS DU 11 NOVEMBRE

Chaque année un repas du 11 novembre est organisé à la maison du temps libre. M. Russeau propose de maintenir cette manifestation au moins jusqu'à cette année.

Une réflexion devra s'engager pour la prochaine mandature.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation du repas du 11 novembre 2018 à 26 € pour les accompagnants commune et hors commune,
- **ACCORDE** la gratuité de ce repas aux personnes âgées de 60 ans et plus pour les habitants de la commune, aux conseillers municipaux et au personnel communal,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Cette recette sera imputée au compte 7588 du présent exercice.

12) DB 2019-060 SUBVENTION CLUB DE L'ESPERANCE

Dans le cadre d'une animation du repas du 11 novembre, l'association club espérance sollicite une subvention de 400€ auprès du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** la subvention de 400€ à l'association,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

13) DB 2019-061 TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les modifications apportées au tableau des effectifs du 12/09/2019,
Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 5 septembre 2019,
Vu l'avis favorable du Comité technique du 1^{er} octobre 2019,

Il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique car le recours au contrat à durée déterminée est épuisé.

Il est proposé également au Conseil de supprimer les 2 postes d'adjoint technique principal 2^e classe suite à des départs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs modifié comme suit :

Création	Suppression	Grade	Temps de travail	Date d'effet
1	0	Adjoint technique	24h00	02/10/2019
0	2	Adjoint technique Principal 2 ^e classe	35H00	21/10/2019

- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

14) DB 2019-062 RAPPORTS ANNUELS DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon et le Président du SAEP Champfleury Gesnes le Gandelin sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers.

Il est rappelé que ces rapports annuels doivent être :

présentés au Conseil de Communauté/syndicat mixte, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,

transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine et du syndicat,

présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2019,

mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2018.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

15) DB 2019-063- NUMEROTATION DE VOIRIE

Afin de simplifier l'identification des propriétés, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE NUMEROTER** les parcelles comme il suit :

Parcelle n°AB 33/34/287/289 (la Mazure) → 1 chemin de la Mazure

Parcelle n° AC 145 → 1 rue des évau

Parcelle n°AD36/37 → 1 rue de la chaussée

Parcelle n°AE 037 → 9 rue de la gaieté

Parcelle n° AE 108 → 1 rue champ du feu

Parcelle n° AE 147 → 2 rue des évau

Parcelle n° AE 146 → 4 rue des évau

Parcelle n° ZE017 → 1 rue du petit bois margot

Parcelle n° ZE55 → 2 rue du petit bois margot

Parcelle n° ZE53 → 1 rue du bois margot

Parcelle n°ZH 35 → 1 impasse maison-neuve

Parcelle n°ZH 36 → 3 impasse maison-neuve

Parcelle n°ZH 39 → 9 impasse maison-neuve

Parcelle n°ZH 40 → 7 impasse maison-neuve

Parcelle n° ZH 41 → 5 impasse maison-neuve

Parcelle n° ZH 43→6 rue des évaux

Parcelle n° ZI 28→ 1 rue maison-neuve

- **DECLARER** la nouvelle numérotation auprès des différentes institutions (Poste, IGN, INSEE,...)
- **D'AUTORISER** le maire à le signer à signer tout document utile.

16) DB 2019-064- TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIE

Suite à la mise à jour du métrage de la voirie, il convient de modifier le tableau de classement des voies communales.

Le tableau de linéaires des voies communales faisait apparaitre auparavant 15 775m. Après étude, le nouveau linéaire est de 17 180m.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération)
- **AUTORISE** le maire à le signer à signer tout document utile.

ANNEXE

Voirie Communale Saint Paterne-Le Chevain

Appellation actuelle de la voie	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (en mètre)	Largeur d'emprise	Largeur de chaussée (en mètre)	Date de classement
Saint Paterne					
Voie communale n°3	Part de la RD 19 et aboutit à la RD 166 Bis	1293		4	1959
Voie communale n°4	Part de la RD 19 et revient sur la RD 166 Bis	187		6	1959
Voie communale n°6	Part de la RD 311 et aboutit à la RD 19	1359		3,2	1959
Voie communale n°102	Part de la VC 466 et aboutit à la Lante Frêne	140		3,2	1959
Voie communale n°126	Part de la VC 466 et aboutit au Val Frileux	155		3	1959
Ruelle du Rosay	Part de la RD 166 Bis et aboutit à la VC 4	70		6	1959
Ruelle du Château	Part de la RD 166 Bis et aboutit à la VC 6	45		6	1959
Rue des Tilleuls	Lotissement de la Haute Vallée	253		8	01/02/1984
Rue des Pommiers		511		6	29/09/1986
Impasse des Camélias		78		5	29/09/1986
Impasse des Dahlias		95		5	29/09/1986
Impasse des Glycines		133		5	29/09/1986
Impasse des Lilas		59		5	29/09/1986
Impasse des Rosiers		55		6	29/09/1986
Rue des Eglantiers		Lotissement Bouton	80		5,5
Rue de Bretagne	Lotissement Proust	150	8,2	5	18/09/1981
Rue de Normandie		344	8,2	5	18/09/1981

Impasse du Perche		54	8,2	5	18/09/1981
Impasse du Sort		73	8,2	5	18/09/1981
Voie communale n°466	ex RD 166 (arrêté préfectoral n°86200022 du 09/01/1986)	1162		4,5	2003
Rue des Eglantiers	Ex CR 11part du Chemin de la Mazure	258		4,7	2003
Rue des Cerisiers	Part de la rue des Eglantiers et aboutit au Chemin de la Mazure	193		4,5	2003
Rue du Roselet	Lotissement Michel	130	15	7	2003
Rue du Vélodrome		45	10	7	2003
Impasse des Colombes	Lotissement du Parc	240		5	2003
Impasse des Mésanges		110		5	2003
Clos de la Pépinière	Part du Chemin de la Mazure et dessert la résidence	190		5	2003
Chemin de la Mazure	Ex CR 10 part de la RD 311 et aboutit rue des Cerisiers	310		5,2	2003
Rue d'Anjou	Lotissement du Fourneau	614		5,4	2003
Impasse d'Anjou		80		5	2003
Rue du Maine		230		5	2003
Impasse du Maine		49		5	2003
Rue de Touraine		127		5	2003
Allée des Sports	Lotissement du Bourg l'Abbé	246		6	2003
Rue Abbé Louis ROUSSEL	Part de la VC 4 et aboutit à l'Allée des Sports	170	12,7	6	20/10/2000
Impasse Abbé Louis ROUSSEL	Part de la rue Abbé Louis Roussel	184	6	6	20/10/2000
Impasse de la Petite Mazure	Part du Chemin de la Mazure et dessert le lotissement	82	6	5	07/12/2007

Impasse des Bersonneries	Part du chemin de la Mazure et aboutit derrière le Clos de la Pépinière	225		5	19/05/2006
Impasse du Clos des Chênes	Part de la rue de Chandon et dessert le lotissement	208		5	16/01/2012
Impasse des Jardins d'Ozé	Part de la Rue de Chandon et dessert le lotissement	212		5	19/09/2008
Impasse de la Basse Sente	Part de la rue d'An-cinnes et dessert le lotissement	190		5	15/12/2006
SOUS-TOTAL SAINT PATERNE		10 389			

LE CHEVAIN					
Rue des Alouettes		181			
Rue des Mésanges		159			
Rue des Pinsons		117			
Rue des Bergeronnettes		222			
Rue des fauvettes		265			
Place des fauvettes		131			
Impasses des Coquelicots		144			
Rue des Marguerites		168			
Impasse des Hortensias		77			
Place des Acasias		184			
Rue des lilas		23			
Rues des Gatines		373			
Rue du Pré du Trou		292			
Rue de Bel Air		357			
Rue de la Libération		188			
Route Houssemaine		2500			
Rue des Vingt jours		263			
Rue de la Huberderie		225			
Rue du Clos Léard		350			
Chemin de la Thiberdière		89			
Pré de la Fontaine		88			
Rue de la Martekkerie		125			
Impasse de la Guillotière		71			
Impasse du Lavoir		37			
Impasse de l'Aborétum		162			
SOUS-TOTAL LE CHEVAIN		6 791			

TOTAL COMMUNAL	17 180
-----------------------	---------------

17) DB 2019-065- REFUS DU PROJET NOUVELLE GENDARMERIE

Le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle gendarmerie s'installera à Fresnay sur Sarthe. En conséquence, la brigade d'Oisseau-Le-Petit fermera.

Le projet a été validé sans que la commune ait été concertée malgré qu'elle soit concernée par le territoire d'intervention. Ce projet aura pour conséquence d'éloigner le service de sécurité et de tranquillité publique et de concentrer 4 gendarmeries dans un rayon de 12 km.

M Mercier explique qu'il faudra environ 30 minutes pour que les gendarmes interviennent sur notre territoire. MME Delafosse rajoute qu'il serait souhaitable de maintenir le service de proximité.

M. Mercier ajoute que le Maire de Champfleur et d'Arçonnay seraient favorables pour faire un recours collectif.

Au regard de ce constat, le Conseil conteste cette décision.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une pétition auprès des habitants,
- **AUTORISE** un recours gracieux contre l'acte établissant la brigade sur Fresnay sur Sarthe,
- **CONSULTE** un avocat pour un éventuel recours contentieux,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à le signer à signer tout document utile à ce dossier.

18) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil est informé du report de la visite de l'Assemblée Nationale à une date ultérieure.

Les vœux du Maire de la commune déléguée de St Paterne sont fixés au 10 janvier 2019.

- Informations concernant les séniors :

Le samedi 21 décembre, la Résidence Autonomie organisera le repas de Noël.

Il reste actuellement un logement vacant dans la résidence.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de l'équipe qui a aidé à installer la salle et à servir le repas des Aînés.

- Information concernant les travaux :

M. Gérard BENOIT demande si la route communale n°3 entre le bourg de la commune déléguée du Chevain et l'autoroute sera refaite. M Russeau explique que ce n'est pas prévu pour 2019 qu'il pourrait être envisagé de l'inscrire sur le budget 2020. La rue des gâtines devra être refaite avant.

L'élagage des haies et fossés devrait bientôt débiter

Les travaux pour la rénovation de la Maison Pour Tous débuteront le 4 novembre 2019.
Le prochain Conseil Municipal se réunira le 26 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 20h10.

La secrétaire de séance



Nathalie FOULON

Le Maire



Michel MERCIER

